

[Français]

**BANQUES ET COMMERCE**  
**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES PROPOSITIONS DE**  
**RÈGLEMENT—ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ**

Le Sénat passe à l'étude du vingt-cinquième rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce, présenté au Sénat le 25 mars 1993.

**L'honorable Jean-Marie Poitras:** Honorables sénateurs, je propose l'adoption de ce rapport.

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Vous plaît-il d'adopter la motion, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

**RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION**

**ÉTUDE ET ADOPTION DU**  
**TRENTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ**

L'Ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lavoie-Roux, appuyé par l'honorable sénateur Doody, tendant à l'adoption du trente et unième rapport du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (congrés annuels des secrétaires des sénateurs), présenté au Sénat le 23 mars 1993.

**L'honorable Gildas L. Molgat (Chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, je ne vais pas être très long. Je veux demander une question à la présidente. Je suis d'accord avec le rapport. Mais le rapport dit que les secrétaires pourront soit demander à être payés intégralement maintenant ou soit à la fin de leur service.

Qu'elles choisissent l'une ou l'autre option, cela veut dire un paiement en bloc qui pourrait avoir des répercussions sur le paiement d'impôts, puisqu'elles auraient à prendre ce montant, qui peut être conséquent, dans certains cas, dans une seule année. Est-ce qu'il serait possible qu'une secrétaire décide d'en prendre une tranche cette année, une tranche l'année prochaine et l'année suivante, c'est-à-dire d'échelonner le paiement sur plusieurs années? Elle ne tricherait en aucune façon mais ce serait tout simplement une façon parfaitement légale de réduire ses impôts.

**L'honorable Thérèse Lavoie-Roux:** Honorable sénateur, vous étiez vous-même au sous-comité. C'est un aspect qui nous a échappé. À moins qu'il n'y ait opposition de quelqu'un en cette Chambre, est-ce qu'elle pourrait étendre ces paiements sur une certaine période? Je comprends qu'il y en a qui ont des montants assez élevés. Est-ce que cela devrait quand même être limité quant au nombre de paiements, un

paiement, trois paiements ou quatre paiements en principe, est-ce que l'on pourrait accepter ceci et que l'on examine cette disposition pour être bien sûr que l'on ne crée pas d'obligations supplémentaires pour le Sénat et qu'en même temps on soit juste à l'endroit de ces secrétaires. Si vous acceptez que l'on adopte le rapport, lors d'un autre examen, nous pourrions regarder ce que vous venez de soulever.

**Le sénateur Molgat:** J'étais présent à la réunion et j'ai accepté les propos qu'on y a tenus. Mais c'est par la suite, en y repensant que, je me suis aperçu que, peut-être, on causait une injustice à un certain point de vue. Étant donné que ces secrétaires ont accumulé ces crédits après de nombreuses années, il serait peut-être plus juste de leur permettre de le retirer de la même façon. Avec votre recommandation, à l'effet que ceci n'est pas nécessairement écrit pour toujours dans le bronze et qu'on est prêt à y apporter des modifications, j'accepte ce que vous dites.

**Le sénateur Lavoie-Roux:** Il y a des modalités de paiement. On est d'accord sur le principe qu'il n'y a plus d'accumulation de vacances au delà d'un an. Sur les modalités de paiement, sur les sommes que nous leur devons, nous allons le réexaminer pour que cela soit le plus juste possible pour tout le monde.

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** L'honorable sénateur Lavoie-Roux a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Doody, que ce rapport soit adopté. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

• (1720)

[Traduction]

**LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1993-1994**

**RETRAIT DE LA MOTION PORTANT CHANGEMENT**  
**DU COMITÉ DÉSIGNÉ POUR ÉTUDIER CERTAINS**  
**CRÉDITS DES COMMUNICATIONS**

L'Ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyée par l'honorable sénateur Doody:

QUE les crédits 35, 40 et 45 des Communications (Société Radio-Canada), le crédit 80 (Office national du film), et le crédit 65 (CRTC), là où lesdits crédits touchent à *La bravoure et le mépris*, contenus dans le Budget des dépenses de 1993-1994, qui a été déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 25 février 1993, soient retirés dudit Comité et déferés au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. — (*L'honorable sénateur Lynch-Staunton.*)